

**Séance du 02 Décembre 2021 à 18h00**

**DELIBERATION N° 2021\_58**

**Objet : Décision modificative n°6 – Ajustements de crédits sur budget principal 2021**

L'an deux mil vingt et un, le deux du mois de décembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC des Coteaux Bordelais</b>				<b>CDC Convergence Garonne</b>			
Monsieur BARGUE	Ex	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Monsieur CAZE	X	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU		Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	X	Madame LHOMET		Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur CAZENABE		Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	X	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT		Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE	Ex	Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT		Madame SLATCHETKA		<b>CDC du Secteur Saint-Loubès</b>			
Monsieur BISCAICHIPY		Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	Ex	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON		Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
<b>CDC de Castillon Pujols</b>				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE		Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	Ex	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX		Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	X	Madame DA COSTA	
<b>CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers</b>				Monsieur TEISSIER	Ex	Madame ORNON	X
Madame REVAULT		Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		<b>Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers</b>			
Monsieur MONGET	Ex	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN	Ex	Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT		Madame BREAUD		<b>CDC du Créonnais</b>			
Monsieur BUISSERET	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO		Madame SIMON		Monsieur TARBES	Ex	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ		Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Madame GOGA	Ex	Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER	X	Madame RACHINEL	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	X	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER		Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM  
Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire  
Monsieur VEYSSIERE, Conseiller Technique du SEMOCTOM

Pouvoirs :

Monsieur TARBES donne pouvoir à Monsieur AUBY  
Madame DAN DOMPIERRE donne pouvoir à Madame DOREAU  
Monsieur MONGET donne pouvoir à Monsieur PAGES  
Madame FAURE donne pouvoir à Monsieur LABRO  
Monsieur SEVAL donne pouvoir à Madame BAGOLLE  
Madame FAVRE donne pouvoir à Madame BAGOLLE

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Régis PUJOL

<b>Nombre de membres</b>	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 27	
<i>Suffrages exprimés</i> 33	<i>Pour</i> 33	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	26 novembre 2021		

Conformément à la loi la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres physiquement présents en exercice jusqu'au 31 juillet 2022.

\*\*\*\*\*

**Rapporteur :** Monsieur LATASTE

Monsieur LATASTE, Vice-Président en charge des finances et des tarifications expose au Comité Syndical les ajustements de crédits nécessaires sur certains articles du budget principal de l'exercice 2021, notamment :

**Sur les articles 611 et 637 :**

Le boom de fréquentations et d'apports de matériaux en déchèterie, entraîne malgré les efforts fournis pour les réduire, des dépenses supplémentaires de traitement de ces matériaux (+ 600 t d'encombrants - + 900 t de déchets verts - + 600 t de gravats), quelque peu atténuées par la baisse des OMR (-2%). De plus, l'augmentation des tonnes d'encombrants enfouies ont un impact direct sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

**Sur les articles 6188 :**

Les tonnages des matériaux recyclables amenés au centre de tri sont en fortes hausses.

**Sur les articles 60622 :**

La hausse du prix du carburant ainsi que les rotations de transports des tonnes supplémentaires en déchèteries sont des facteurs d'augmentation du poste carburant.

**Les articles 6531** - indemnités des élus et **6574** - subventions aux associations nécessitent une augmentation de crédit.

Ces besoins de crédits supplémentaires en dépenses seront équilibrés par une augmentation des recettes sur l'article 7088 - ventes des matériaux, les mercuriales ayant fortement augmentées générant des recettes nettement plus importantes que la prévision budgétaire.

Il est donc nécessaire d'effectuer sur le budget de fonctionnement les augmentations de crédits suivantes :

AUGMENTATION DE CREDITS	MONTANT	AUGMENTATION DE CREDITS	MONTANT
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>		<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>	
<b>611/812</b>		<b>7088/812</b>	
Contrats de prestation de services avec des entreprises ( <i>augmentation tonnage sur enfouissements encombrants</i> )	100 000,00 €	Autres produits d'activités annexes ( <i>augmentation des mercuriales sur revente matériaux</i> )	167 600,00 €
<b>637/812</b>			
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations ( <i>TGAP augmentation tonnage encombrants</i> )	20 000,00 €		
<b>6188/812</b>			
Autres frais divers ( <i>tri des matériaux recyclables : augmentation tonnage</i> )	8 000,00 €		
<b>60622/812</b>			
Carburant ( <i>prévision budget à 1,32 €/l - Moyenne réalisée : 1,37 €/l sur 515 000 litres</i> ) <i>Prix janvier 1,18 €/l - prix octobre 1,53 €/l</i>	28 000,00 €		
<b>6531/020</b>			
Indemnités élus	8 000,00 €		
<b>6574/020</b>			
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 600,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>167 600,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>167 600,00 €</b>

En investissement, de grosses réparations ont dû être effectuées : remplacement d'un moteur, d'un boîtier de vitesses ou d'une porte arrière de BOM.

L'augmentation des crédits d'investissement seront équilibrés par un virement des dépenses imprévues.

Il est donc nécessaire d'effectuer les augmentations de crédits suivantes :

AUGMENTATION DE CREDITS	MONTANT	DIMINUTION	MONTANT
<u>Dépenses d'investissement</u> <u>2182/HO/812</u>		<u>Dépenses d'investissement</u> <u>020/HO/01</u>	
<b>Matériel de transport</b> ( <i>changement moteur BOM 27 (10 512 €) + Boîte à vitesses BOM 104 (12 12 €) + Porte arrière BOM 101 (5 000 € ?)</i> )	30 000,00 €	<b>Dépenses imprévues</b>	- 30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 30 000,00 €</b>

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :**

D'accepter cette décision modificative n°6

**Article 2 :**

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Fait à Saint-Léon, le 09 décembre 2021**

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,

Jean-François AUBY